



## APPAREILS FITNESS

### PROGRAMME DE GARANTIE 2009-2010

Modèle	Type d'usage	Cadre	Pièces	Electronique	Main D'oeuvre	Pièces à usure*
<b>Chrono Olympic Luxor Adrenaline Mission</b>	Résidentiel :	5 ans	2 ans	N/A	1 an	1 an
	Commercial :	1 an	6 mois			6 mois
<b>Sonata Symphony Maestro</b>	Residentiel :	5 ans	2 ans	2 ans	1 an	1 an
<b>Kyoto 1000 Kyoto 2000</b>	Residentiel :	5 ans	2 ans	N/A	1 an	1 an

\* Les pièces à usure sont les pièces qui doivent être remplacées à la suite d'un usage normal. Ces pièces varient selon le modèle de produit. Elles sont notamment : pédales, selle, poignées/mousse, chaîne, poulie, courroies, ensemble de boîtier de pédalier, patins de frein et roulements.

#### Garantie

La garantie est valide pour l'acheteur(se) initial(e) du produit original seulement et la preuve d'achat est obligatoire. La revente du produit ou son utilisation en dehors des types d'utilisation recommandés par Louis Garneau Sports inc. (LG>) invalident ladite garantie.

Tous les produits Louis Garneau sont garantis contre tous défauts de fabrication. La durée de la garantie varie selon le modèle de produit.

Toutes les garanties à durée limitée entrent en vigueur à partir de la date d'achat initiale du produit original. Toute demande de réclamation doit être présentée, avec la preuve d'achat originale, à un *Détaillant Autorisé* Louis Garneau Sports inc. et traitée par ce dernier en conformité avec la politique de retour et de garantie établie par Louis Garneau Sports inc.

L'engagement de Louis Garneau Sports inc. se limite strictement au remplacement des pièces ou produits défectueux, ou au remboursement du montant déboursé par l'acheteur(se) initial(e) desdits produits, à la discrétion de Louis Garneau Sports inc. Louis Garneau Sports inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable pour les pertes, dommages ou dépenses pouvant survenir à la suite de l'utilisation des produits.

#### **La garantie de Louis Garneau Sports inc. ne couvre pas :**

- L'usure normale après l'expiration de la garantie.
- Tout dommage, bris ou perte causés par un accident, une mauvaise utilisation, la négligence, l'abus, l'assemblage et/ou l'entretien inadéquats, l'utilisation de pièces de remplacement inadéquates, ou le défaut de suivre les instructions et mises en garde du manuel d'instructions.
- Un produit utilisé à l'extérieur ou d'une façon autre que celle pour laquelle il a été conçu.
- Les frais de communication et de transport encourus par le client pour retourner un produit sous garantie chez un *Détaillant Autorisé*.



## APPAREILS FITNESS

### PROGRAMME DE GARANTIE 2009-2010

#### **Procédures et limitations**

- Toute pièce de remplacement doit être commandée auprès d'un *Détaillant Autorisé*.
- Le service de garantie doit être effectué par un *Détaillant Autorisé*. La preuve d'achat initial doit accompagner le produit défectueux. Les frais de transport pour l'envoi du produit par le client, chez le *Détaillant Autorisé* le plus près, sont sous la responsabilité et à la charge du client.
- Pendant la durée de la garantie, Louis Garneau Sports inc. se réserve le droit de réparer ou remplacer à ses frais la/les pièce(s) ou produit(s), ou de rembourser le montant équivalent au prix payé lors de l'achat initial dudit produit.
- Louis Garneau Sports inc. ne pourra être tenue responsable pour tous dommages, bris ou pertes qui pourraient survenir à la suite d'une réparation et/ou d'un remplacement de pièce qui n'auraient pas été effectués selon ses instructions, et ce, par toute personne autre qu'un(e) employé(e) ou un des agents autorisés de Louis Garneau Sports inc.
- Toute demande de réparation ou de service relative à un modèle de produit discontinué pourra faire l'objet d'exigences différentes pour pouvoir être assujettie à la garantie. Communiquez avec un *Détaillant Autorisé* pour plus de détails.

La garantie est nulle si le produit a été vendu dans sa boîte, c'est-à-dire si le produit n'est pas totalement assemblé par un *Détaillant Autorisé*. Dans ce cas, une mention à cet effet sera notée sur la facture d'achat.

#### **Comment déterminer si une pièce est garantie?**

1. La pièce doit être remplacée à l'intérieur de la période de garantie établie selon le modèle de produit (voir le tableau ci-haut), la date d'échéance de la garantie étant calculée à partir de la date d'achat initiale du produit original.
2. Le produit appartient toujours à l'acheteur(se) initial(e) et la preuve d'achat indiquant la date est fournie par le client.
3. La pièce s'est avérée défectueuse à la suite d'un défaut dans le matériau ou dans la fabrication du produit.

La période de garantie est établie en fonction de la durée de vie jugée raisonnable pour une pièce utilisée normalement, c'est-à-dire à l'intérieur d'un immeuble, et selon le type d'utilisation recommandé, tout en assumant que le produit est assemblé, ajusté, entretenu et utilisé correctement.

À titre d'exemple, la durée de vie de la chaîne du modèle Luxor est de deux ans si le produit est utilisé à des fins résidentielles et d'une année si utilisé à des fins commerciales. Toute pièce qui pourrait se briser en dehors des périodes de garantie et dont le produit aura été utilisé selon un usage normal, sera considérée comme une pièce usée normalement donc, non couverte par la garantie.